



Par Nicolas SABATIER, Directeur de Vitacolo

La disparition des classes moyennes et une nécessité d'inclure les enfants en situation de handicap

A la naissance de Vitacolo en 2008, un signal d'alarme était déjà tiré par les organismes de colonies de vacances, suivis par les médias et les politiques : les classes moyennes disparaissent peu à peu des séjours de vacances. Le rapport parlementaire sur l'accessibilité des jeunes aux séjours collectifs et de loisirs de juillet 2013 le confirme. Par ailleurs, nous constatons que l'accès aux séjours ordinaires s'avérait parfois compliqué pour les familles. Bien souvent un animateur référent était nécessaire et les familles devaient souvent assumer tout ou partie de son coût. Au delà de son projet éducatif, c'est donc autour de ces enjeux que l'association s'est construite : favoriser l'accès aux séjours de vacances pour ces deux publics de façon concrète. Le rêve était de pouvoir bâtir un modèle économique permettant à l'association de s'auto-financer, que ce soit au niveau de son fonctionnement ou de ces aides.

Agir concrètement: budgéter des enveloppes conséquentes pour favoriser l'accès aux séjours aux catégories ciblées

L'association a donc fait le pari, dès la deuxième année de sa création, d'affecter sur son budget de fonctionnement trois enveloppes permettant de financer trois types d'aides : Des aides pour les classes moyennes : une famille ayant un quotient familial allant jusqu'à 1 100 euros bénéficie d'une prise en charge de 35% du prix du séjour. Il lui suffit seulement de sélectionner ce prix au moment de son inscription en ligne et d'envoyer un justificatif de son quotient familial. Des aides pour financer des animateurs référents : une famille dont son enfant est en situation de handicap ne lui permettant pas une autonomie suffisante sur le séjour peut demander que l'association lui alloue un animateur référent. L'association finance 100% du coût de cet animateur. Des aides pour les familles nombreuses : une famille nombreuse peut bénéficier d'aide à hauteur de 5, 8 ou 10% selon si elle a 3, 4 ou plus de 5 enfants à charge, quels que soient ses revenus et quels que soient le nombre d'enfants partant en colo (cela n'a rien à voir avec un quelconque "prix de groupe"). Une simple copie du livret de famille est nécessaire. Les enfants de familles recomposés, ainsi que les enfants majeurs à charge (étudiants ou handicapés) sont pris en compte.

Ces aides sont attribuées suivant un principe simple: l'ordre d'inscription. A notre sens, cela est le critère le plus égalitaire et le plus objectif qui existe. Ces aides s'intègrent dans une politique globale de prix modérés pour les familles : entre 650 et 750 euros en moyenne pour 13 jours, comprenant un adulte pour cinq enfants, un logement en dur et beaucoup de matériel.

Des aides utilisées, des enveloppes en constante augmentation, une volonté d'auto-financement

Toutes ces aides sont consommées entièrement depuis 2010. Sur 2013, elles représentent une enveloppe globale de 24 039 euros, soit 14% du budget de fonctionnement. Ces aides ont été en constante augmentation depuis 2010 (avec une stagnation à 24 000 euros en 2012 et 2013). Depuis 2013, le projet associatif prévoit le fonctionnement suivant : "quand l'activité de l'association augmente, l'enveloppe globale des aides augmente" et "l'excédent éventuel d'une année N-1 vient renforcer l'enveloppe fixe du budget de l'année N". Ces aides ne sont financées que par le coût des inscriptions des familles et de leurs cotisations à l'association afin de garantir l'atteinte de ses objectifs et son indépendance.

En quelques chiffres:

Volume des aides en 2013 : 24 000 euros

- 10 000 euros pour les aides « classes moyennes »
- 10 000 euros pour les animateurs référents
- 4 000 euros pour les aides « familles nombreuses »

Soit 14 % du budget de fonctionnement et 3 % du budget global

Aller plus loin:

Le site de Vitacolo: <http://www.vitacolo.fr>